

Rencontre UPCM jeudi 11 mai 2017

Participants

ROLAND BONNET
JEAN-MARC POUGET
CHRISTOPHE BELTRAN

DTSO/CHEF ADVE
DTSO/ADVE/US
DTSO/SLE

DANIELLE FARRANT
GILLES MATHIAS
LOUISA GRONOW
LAURENT CHARBONNIER
LISE JACQUOT

PENICHE ATHOS
PENICHE ESPERANCE
PENICHE ENCHANTE
BARGE ANJODI
PENICHE EMMA

Plantations

Au sujet des replantations, une nouvelle plaquette a été réalisée par l'Arrondissement Patrimoine Environnement en Français et Anglais.

Elle sera diffusée aux professionnels sous peu.

M Beltran décrit le programme de plantations prévu cet hiver sous réserve des possibilités budgétaires.

(cartes jointes au CR)

- Somail à l'amont du hameau, l'aval du Somail (deux rives)
- Argeliers (dans la courbe)
- Aval de Sallèles (rive gauche)
- Amont de Capestang

Les essences choisies

- Sur le secteur en aval de Béziers : Chêne chevelu
- Amont de Beziers : Micocoulier

Une communication sera faite pour confirmer les travaux qui seront réalisés.

Selon les professionnels, les avis sont partagés quant à l'impact des abattages sur le canal.

Pour certains ce n'est pas un frein pour la fréquentation.

C'est un problème visuel tant que le dessouchage n'est pas fait. C'est moins choquant quand il n'y a plus rien.

Les professionnels s'inquiètent des effondrements de berges suite aux abattages.

Le service fait en sorte que les programmes de confortement de berges et de replantation soient cohérents.

Un programme de 6km de confortement de berges est prévu sur SLE.

Les risques de brèches ou de fuites sont faibles.

Les fuites de Poilhes et Fonserannes fin 2016 ne sont pas liées aux abattages.

Point sur la gestion des stationnements

La péniche TRAMONTANE stationnée en amont du pot de Pigasse, nuit à l'image du canal
Surtout que ce lieu est très prisé car bien ombragé.

Le service le contactera le propriétaire.

Sur la partie Héraultaise, très impactée par le sujet des stationnements, un travail de délimitations est engagé avec les communes depuis 2012 des zones de stationnement de longue durée (30j et plus).

En 2014 une action de recensement a permis d'identifier environ 800 bateaux dont 500 à l'aval de Béziers.

**Résultat: 120 bateaux seulement étaient en règle (titre d'occupation dans une zone autorisée)
Aujourd'hui nous sommes environ à 500 bateaux régularisés, pas forcément en bon état.**

Ceux pour lesquels nous n'avons pas retrouvé les propriétaires ou qui ne se sont pas régularisés dans les délais (8 mois) ont fait l'objet de deux types de procédures:

- Soit des contraventions de grande voirie avec le paiement d'une redevance majorée de 100%.

- Soit on engage des procédures d'abandon. Au bout de 8 mois, le préfet confirme l'abandon et cède la propriété du bateau à VNF qui peut dès lors procéder à la vente ou au déchirage.

42 bateaux ont été déchirés depuis 2014.

Il faut savoir qu'un déchirage coûte entre 1000 pour un bateau classique et jusqu'à 100 000€ pour une péniche.

Il y a environ 20 bateaux à déchirer cette année. 2 sont à la vente par France Domaine.

Pour les problèmes liés au stationnement il existe une boîte de messagerie dédiée au domaine **(cf fin du CR)**

Réponses données aux constats faits par l'UPCM

- Les deux bateaux coulés pk 235.5 et 202.3 font l'objet de procédures.

- Problème d'envasement au pk 211 et 212. (de Béziers à Ariège)

Une étude bathymétrique et l'enlèvement des toques seront réalisés.

- Les morceaux d'arbres et branches au fond du canal signalés au niveau du bûcher au pk 179 ont été retirés.

- Au même niveau un câble électrique qui passe au-dessus du canal mais dangereusement bas sera traité.

- Concernant les péniches abandonnées qui se trouvent entre les PK 215 et 216 des procédures sont en cours. Elles appartiennent au même propriétaire.

Le service espère pouvoir les enlever l'an prochain, ainsi que le Mosquito à Port la Nouvelle.

L'objectif de VNF est d'assainir le canal des deux Mers, mais les délais sont longs.

Etat des réserves d'eau

L'UPCM demande si les réserves d'eau sont suffisantes cette saison.

Le dernier état des réserves envoyé tous les mois aux usagers, faisait état de réserves quasi-maximales.

Suite à l'échange entre L'UPCM et la Mairie de Narbonne relative à la possibilité d'étendre les itinéraires jusqu'à Port la Nouvelle, les professionnels ont suggéré l'installation d'une glissière sur l'Aude à l'entrée sur la Robine, car le courant est très fort.
Le service étudiera ce projet.

L'ATHOS signale avoir sorti des morceaux de métal et des barrières dans le canal au niveau de Vias.

Le Service est conscient de ce problème récurrent. Il faut informer la subdivision (adresse ci-dessous) pour tout constat de ce type.

COT borne eau / électricité

L'UPCM propose de signer la COT prévue pour la borne eau et électricité sur le site de Fonserannes.

Le service prépare le document au plus vite.

La redevance en question sera d'environ 2000€.

Point sur les réunions à la DTSO

Afin d'améliorer la diffusion des informations, le bureau des usagers s'engage à signaler à toutes les sociétés de péniches hôtel qu'une réunion métier est prévue.

Celles-ci pourront donc faire remonter par le biais d'un ou plusieurs participants les sujets à traiter et les comptes rendus seront diffusés à l'ensemble.

La subdivision de Languedoc-Est propose de procéder de même manière pour les réunions relatives à l'exploitation.

En outre, le service rappelle que tous les comptes rendus (CLU, réunions métiers), sont systématiquement versés sur le site Internet de la DTSO.

Evocation des réunions sur l'exploitation, organisées avec les bateaux promenade en activité sur Fonserannes. (le tableau des passages sera joint au CR)

Le dispositif va évoluer la saison prochaine et intégrer l'écluse de l'Orb.

Selon l'UPCM, lorsqu'il y a beaucoup de bateaux en attente, il est impossible pour un bateau prioritaire de s'amarrer.

Il faudrait également que l'éclusier en place à l'Orb soit un titulaire car les saisonniers se laissent facilement impressionner par les pilotes des bateaux promenade.

La subdivision a prévu une réunion en interne pour tout recalculer.

Pour la saison prochaine sur l'Orb, les horaires seront décalés pour être homogènes avec Fonserannes.

Dès cette année il devrait y avoir 4 éclusiers à Fonserannes du 15 juin au 15 octobre lors de l'ouverture entre 12h et 14h.

A également été anticipé la mise en place du troisième agent début mai, qui d'habitude n'intervenait qu'en juin.

L'inauguration du site de Fonserannes est prévue le 8 juillet et la navigation sera sûrement interrompue à 18h.

Les barrières des chemins de halage seront ouvertes mi-juin en théorie.

Les horaires de livraison des bateaux devront être définis avec l'office du tourisme.

Les garages à bateaux

Pour mémoire, le service a satisfait en grand partie les demandes en matière d'embarcadères. Aujourd'hui le représentant du CAF a fait parvenir au service une liste importante de zones à transformer en garages à bateaux.

Le service émet des doutes sur l'utilité d'une demande de cette ampleur.

En effet sur le canal le stationnement est autorisé presque partout.

Si ces zones étaient créées, il faudrait les réserver aux bateaux à passagers.

Outre le problème visuel, les autres usagers du canal voient ça comme une privatisation du canal par les bateaux à passagers.

Il faudra se limiter aux seules zones posant réellement problème. Une proposition de l'UPCM est attendue dans ce sens.

En revanche un dossier de matérialisation des viradous existants est ouvert.

Il s'agit de protéger ces zones par des panneaux E8 afin que des embarcations n'y stationnent pas. Il semble plus important de mener ce projet à terme et de réfléchir à l'aménagement de quelques viradous supplémentaires, pour lesquels les représentants des usagers ont déjà fait passer une liste restreinte.

Bief de BAYARD (en aval de l'écluse de CASTANET RG)

Bief de ROUBIA (1200 m en aval de l'écluse d'Argens RG)

Bief du SOMAIL (en amont du pont de la D607 RD)

Bief des ONGLOUS (avant l'entrée dans l'étang de Thau)

Les contacts sur la subdivision Languedoc-Est

- Pour les questions d'ordre général le plus simple est d'adresser les demandes à la boîte de subdivision : **subdi.languedoc-est@vnf.fr**

- Pour les COT (M. Christophe Rigal) : **domaine.sle.dtso@vnf.fr**

Sinon le Bureau des Usagers à Toulouse se charge de rediriger les demandes.

Jean-Marc.Pouget@vnf.fr